



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



13097889

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI ENTRE LE

18 JUIN 2013

Greffe

Dénomination : **SMS Informatique**

Forme juridique : **sprl**

Siège : **Rue Barella 57 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont**

N° d'entreprise : **0466.710.649**

Objet de l'acte : **changement de siège social**

D'un acte reçu par le Notaire Benoit BOSMANS, à Chapelle-lez-Herlaimont le 17/06/2013, en cours d'enregistrement, il appert que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "SMS Informatique" ayant son siège social à Chapelle-lez-Herlaimont, 57 rue Barella, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0466.710.649. Société constituée sous la dénomination « S.M.S. NIVELLES » par acte du Notaire Hubert MICHEL ayant résidé à Charleroi, le 17 août 1999 (publié aux annexes du Moniteur belge sous le numéro 990826.143). Dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal dressé par ledit Notaire MICHEL le 29 novembre 2001 (publié auxdites annexes sous le numéro 20011225.959), procès-verbal aux termes duquel la société a notamment adopté la dénomination actuelle. La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Fabian FROMONT plus amplement qualifié ci-après, lequel exerce les fonctions de secrétaire. Est présent, l'associé unique:

Monsieur FROMONT Fabian Davy, né à Haine-Saint-Paul, le premier avril mil neuf cent septante et un époux de Madame GRAVEZ Jenny Odette Alberte, née à Charleroi le vingt-huit août mil neuf cent septante-quatre, domicilié à Chapelle-lez-Herlaimont, Avenue des Cerisiers 17. Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par le Notaire Yves GRIBOMONT à Seneffe le treize juillet mil neuf cent nonante-huit, non modifié à ce jour ainsi déclaré qui déclare posséder 750 parts sociales.

Il résulte de la composition de l'assemblée que la totalité des parts sociales est représentée. En conséquence, la présente assemblée peut délibérer valablement sur l'objet porté à l'ordre du jour ci-après.

Monsieur le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1-proposition de transférer le siège social de Chapelle-lez-Herlaimont, rue Barella, 57 à Chapelle-lez-Herlaimont, avenue des Cerisiers 17;

2- proposition d'adapter les statuts en adaptant l'article 3 pour le rendre conforme à la résolution qui précède ;

3- pouvoirs à donner au gérant pour l'exécution des résolutions prises et notamment pour coordonner les statuts.

I. La présente assemblée a été régulièrement convoquée conformément à la loi et aux statuts. Il résulte de la liste de présence qui précède que l'intégralité des parts est valablement représentée à la présente assemblée. En outre, le gérant est présent, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de convocation et que l'assemblée est par conséquent apte à délibérer et statuer sur son ordre du jour.

II. Pour être admises, les propositions reprises à l'ordre du jour devront recueillir les quatre cinquièmes des voix pour lesquelles il sera pris part au vote. Chaque part donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

Cet exposé étant vérifié et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

Résolutions

Après avoir délibéré, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes :

1-première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social comme repris ci-avant. Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2-deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour l'adapter à la résolution qui précède.

3-troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour coordonner les statuts. Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B' - Suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

Pour extrait analytique conforme :
Benoît BOSMANS, Notaire.
Dépôt : expédition de l'acte et statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature